

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juin 2015  
Rapporteur :  
Monsieur Christian LE  
BIHAN**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 16/06/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015  
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification du bail emphytéotique - rue de Kergariou**

**Par acte du 8 juin 1999, la ville de Quimper a accordé à monsieur Bideau un bail emphytéotique rue de Kergariou pour la construction d'un garage accolé à sa propriété.**

**Monsieur Bideau envisage de céder sa propriété ainsi que ses droits au bail emphytéotique et conformément aux clauses dudit bail, la ville de Quimper doit intervenir à cet acte.**

\*\*\*

En 1999, la ville de Quimper a autorisé monsieur Bideau propriétaire du 9 rue de Kergariou à construire un garage sous une partie de la cour de l'école Jules Ferry.

Pour ce faire, un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans a été signé le 8 juin 1999. Ce bail prévoit l'intervention de la ville sur toute cession.

Monsieur Bideau envisage aujourd'hui de vendre sa maison rue de Kergariou, entraînant de facto la cession du bail emphytéotique à l'acquéreur.

\*\*\*

Conformément au bail emphytéotique sus-visé, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET